Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 30/09/2026
ID : 081-200066124-20260921-203_2026-DE

Gaillac-Graulhet AGGLOMÉRATION
entre vignoble et bastides

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au CA	En exercice
93	93

PRESENTS	74
POUVOIRS Suppléants	1
POUVOIRS Titulaires	8
ABSENTS	10

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 21 SEPTEMBRE 2026

Date de la Convocation
15 SEPTEMBRE 2026
Date d'Affichage
15 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt et un septembre à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d'agglomération, 10 Route de Técou - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Christophe GOURMANEL, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, Laurent ALBERGE, Richard ANGOSTO, Alain ASSIÉ, Julien BACOU, Claire BATAILLER, Eric BEILLEVAIRE, Joëlle BERTHOMIEU, Henri BES, Jérémy BOMPART, Bertrand BOUYSSIE, Sébastien BRAYLE, Daniel BREIL, Evelyne BRETAGNE, Pascal BUSCAIL, Michel CARIVEN, Gabrielle CASTAGNÉ-BARDI, Jean-Luc CATHALAU, Sébastien CHARRUYER, Jennifer CHEVALIER, Robert CINQ, Céu DA COSTA, Sylvie DA SILVA, Alex DE NARDI, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Laurent ESTRADA, Nathalie ETIENNE, François FABRE, Fabien FENESTRE, Bernard FERRET, Patrice GAUSSERAND, Xavier GAY, Nicolas GERAUD, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Gwenaël GRANGER, Christelle HARDY, Christophe HERIN, Hervé JEANJACQUES, François JONGBLOËT, Louisa KAOUANE, Jean-Claude LABORIE, Patrick LAGASSE, Patrice LAPEYRE, Christian LONQUEU, Elisabeth LOYER, Michel MALGOUYRES, Thierry MARTIN, Danièle MAXIMILIEN, Fabienne MOLINIER, Francis MONSARRAT, Marie MONTELS, Régine MOULIADE, Antony MOUSSU, Stéphanie NADAÏ-PUECH, Ludivine PAYA, Alain PLANTADE, Pascale PUIBASSET, Philippe RETHORE, Daniel RIBES, Pascal ROBERT-COLS, Martine TERRIER, Jean-Brice TERZIEFF, Clément THOUY, Benoît TRAGNÉ, Lara TREGAN, Isabelle VAURS, Mickaël VEIGA DIAS COELHO, Benjamin VERDEIL, François VERGNES, Béatrice VICENTE, Jonathan VIDAL, Francis YECHE

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Frédéric GLAUDIS à Ludovic VERGNES

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Sophie BOUVIER-BELLEVILLE à Gabrielle CASTAGNE-BARDI, Boris CORTIJOS à Julien BACOU, Solange COSTES à Alex DE NARDI, Pascal HEBRARD à Max ESCAFFRE, Guillaume GAIRIN à Jonathan VIDAL, Maryline LHERM à Pascale PUIBASSET, Paul SALVADOR à Michel MALGOUYRES, Vincent TERRASSIE à Céu DA COSTA

Absents/Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-Luc BASTIE, Lucie DUCOS, Thomas DOMENECH, Jean-Paul LALANDE, Dominique MARIE, Marie-Claire MATE, Anne MILLET, Jean-Marc MOLLE, Peggy NOUVIALE, Gilles TURLAN

Secrétaire de séance : Madame Régine MOULIADE

N°203_2026

ACTES : 1.1.9

OBJET DE LA DELIBERATION : 10- Adhésion au groupement de commandes pour l'achat de fournitures administratives et de ramettes de papier

Exposé des motifs

Dans un souci d'achat responsable et d'économies d'échelle, il est proposé de regrouper un certain nombre de marchés avec les communes intéressées, et qu'ils soient pilotés par la Communauté d'agglomération.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 30/09/2026
ID : 081-200066124-20260921-203_2026-DE

Aussi, il est proposé de renouveler le groupement de commandes, conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique, en vue de lancer la passation de l'accord-cadre à bons de commande et mono-attributaire, pour l'achat de fournitures administratives et ramettes de papier.
Pour mener à bien cette procédure, il est proposé de désigner la Communauté d'agglomération comme coordonnateur et de la charger de préparer la passation de cet accord-cadre pour l'ensemble des membres du groupement.
Des conventions de groupement de commandes, par type d'accords-cadres, seront mises en place et permettront à chacun des membres de gérer en direct ses accords-cadres.
Compte-tenu de l'intérêt à participer à ce groupement, le Président de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet propose au Conseil de communauté d'émettre un avis sur la participation de la Communauté d'agglomération à ce groupement de commandes et de l'autoriser à signer la convention à intervenir.

Le Conseil de communauté,

Ouï cet exposé,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la Commande Publique définissant les règles de fonctionnement des groupements de commandes,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **approuve** la participation de la Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet au groupement de commandes relatif à l'achat de fournitures administratives et ramettes de papier :
  . LOT n° 1 Fournitures administratives
  . LOT n° 2 Ramettes de papier
- **décide** de désigner la Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet comme coordonnateur du groupement chargée de préparer la passation de cet accord-cadre pour l'ensemble des membres du groupement,
- **approuve** la mise en place de la convention constitutive du groupement de commandes, avec les communes souhaitant adhérer au dit groupement, pour chaque accord-cadre suivant les modèles type ci- joints,
- **autorise** le Président de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet, ou toute personne qu'il aura désignée, à signer, pour l'agglomération, cette convention,
- **autorise** le Président de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet, à signer, pour l'agglomération, l'accord-cadre issu du groupement de commande sans distinction de procédure et de montant et lorsque les dépenses sont inscrites au Budget,
- **décide** de désigner la Commission d'Appels d'Offres du coordonnateur, l'instance chargée d'examiner les offres et d'attribuer l'accord-cadre.

Vote Pour : 81
Vote Contre : 0
Abstention : 2 (Alain ASSIE, Robert CINQ)
Non-participation au vote : 0

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le 30 SEP. 2026
- publication - mise en ligne
Le 30 SEP. 2026
et/ou notification
Le

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,

Gaillac•Graulhet AGGLOMÉRATION entre vignoble et bastides

La Secrétaire de séance,
Régine MOULIADE

Le Président,
Christophe GOURMANEL

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : http://www.telerecours.fr.